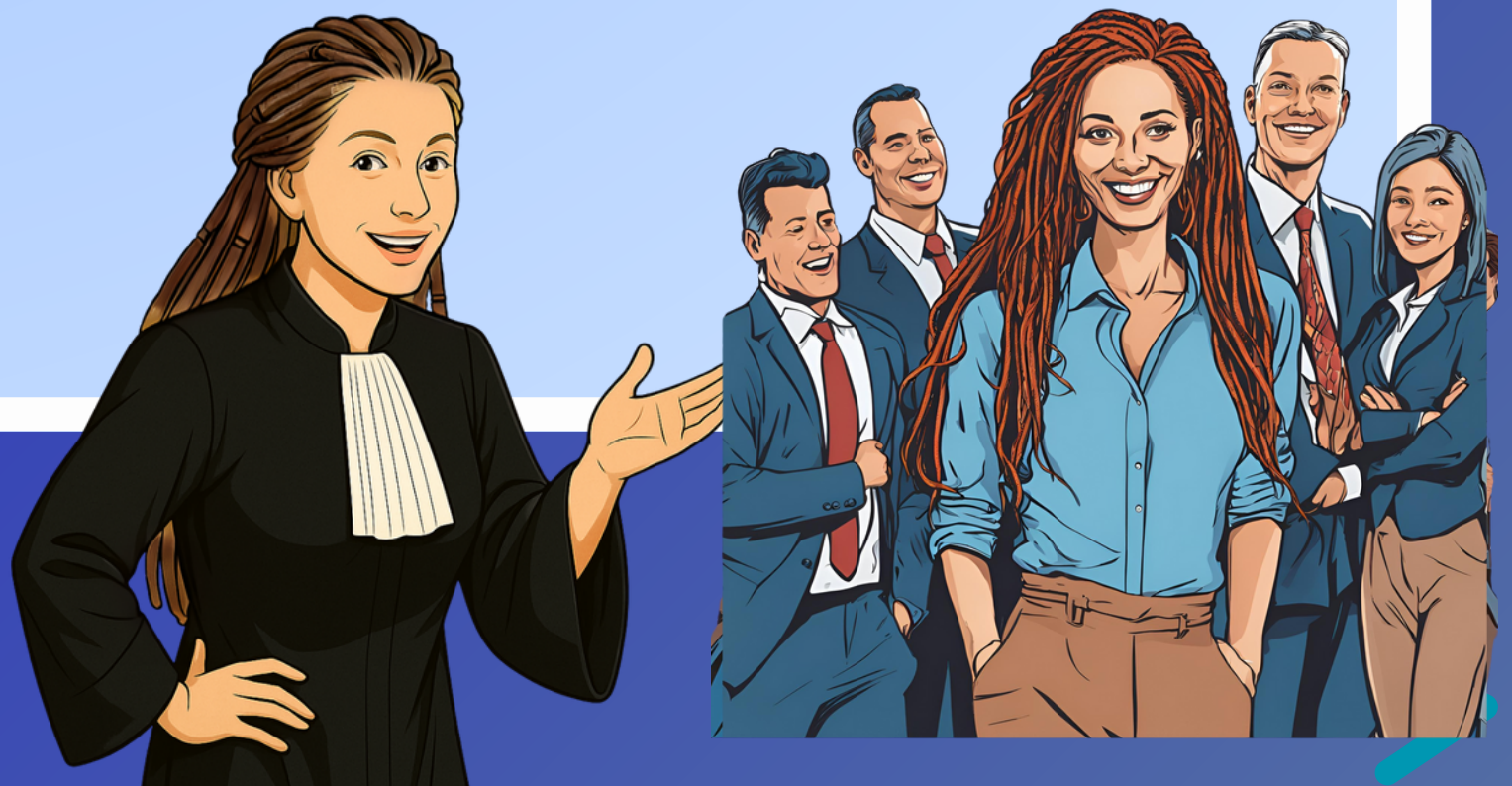




Protégez vos salariés aidants

**L'aidance doit être
intégrée au dialogue
social de l'entreprise.**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

QVT

Les partenaires sociaux
doivent négocier sur la
qualité de vie au travail,
incluant l'aidance.

Référence légale :

*Article L. 2242-17 du Code du travail + loi ASV
(28/12/2015).*



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

Négliger ce sujet
peut être une
carence légale.



Julie Capitrel

facilitatrice de l'aidance en entreprise

**Engagez un dialogue
constructif :** planifiez
un audit stratégique de
vos accords aidants.

Parlons-en



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise



Ce genre de post vous intéresse ?

**Dites moi “oui” en commentaire
et surtout ...**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aide en entreprise